

Arrondissement de Brive

Canton de l'Yssandonnais

Mairie de SAINT-SOLVE
19130**Procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2025 à 20h00**

Présents : FREYGEFOND Daniel, BORDERIE Olivier, BOURZAC Frédéric, LAPORTE Alain, LEFEBVRE Brigitte, MESSIAEN Blanche, THIBAUT Raymonde, TREUIL Enzo (arrivée 20h20).

Absents excusés : PALLIER Olivier, MASSIAS Adélaïde, LEFEBVRE Brigitte

Absents non excusés : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Président de séance : FREYGEFOND Daniel

Secrétaire de séance : THIBAUT Raymonde

Pouvoirs : LEFEBVRE Brigitte à THIBAUT Raymonde, MASSIAS Adélaïde à PALLOT Serge, PALLIER Olivier à BORDERIE Olivier

Date de convocation : 16/05/2025

La séance publique peut débuter.

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Alain LAPORTE précise que conformément au mail envoyé par l'opposition ce jour, les membres de l'opposition arrêtent dès ce soir, de participer aux débats, pour plusieurs raisons :

- L'inutilité de donner des arguments qui sont rarement pris en compte et souvent raillés,
- Leurs remarques pour signaler les erreurs dans les comptes-rendus peu considérées.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
7 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LEFEBVRE, MESSIAEN, PALLIER et THIBAUT	0	3 Madame et Messieurs LAPORTE, MASSIAS et PALLOT

- Demande d'avenant au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 conclu avec le Département de la Corrèze

Cette demande d'avenant a pour but l'intégration de la demande de subvention auprès du Département concernant la rénovation thermique de la salle polyvalente.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
7 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LEFEBVRE, MESSIAEN, PALLIER et THIBAUT	0	3 Madame et Messieurs LAPORTE, MASSIAS et PALLOT

- Approbation d'une dépense d'investissement relative au déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune

Le maire rappelle au conseil municipal le projet présenté précédemment pour l'installation de trois caméras sur le site de la Mairie / MAM / Salle polyvalente. Après attache avec les services départementaux, il propose au conseil municipal de retenir l'installation de deux caméras : l'une filmant l'entrée de la mairie et de la salle polyvalente, et l'autre filmant l'entrée de la MAM.

Frédéric BOURZAC ajoute que pas plus tard que ce week-end, certains jeux se situant dans la cour de la MAM ont été dégradés.



Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
5 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LEFEBVRE et PALLIER	1 Madame THIBAUT	4 Mesdames et Messieurs LAPORTE, MASSIAS, MESSIAEN et PALLOT

- Attributions de subventions aux associations

Frédéric BOURZAC présente les propositions des attributions de subventions aux associations pour 2025.

Arrivée de M TREUIL Enzo à 20h20.

Le Maire précise que la somme votée dans le budget est de 3 500 €, ici le total est de 3 400 €. Il reste un reliquat de 100 € dans le cas où la mairie recevrait une demande de subvention tardive. Il ajoute que la subvention pour le collège d'Objat est une simulation car le nombre d'enfants concernés n'est pas connu. Il souligne que l'association « Les Tsun'Amis » est une association qui a du mérite, et la Festoyade montre l'investissement des bénévoles sur plusieurs dates de festivités dans l'année. On peut que féliciter les associations, il faut les aider.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
11 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, MASSIAS, MESSIAEN, PALLOT, THIBAUT, TREUIL	0	0

- Décision modificative n°1 : augmentation des crédits

Suite à la réception de l'arrêté de subvention DETR 2025 pour la rénovation thermique de la salle polyvalente, il convient de l'inscrire en recettes supplémentaires. La même somme est ajoutée en dépenses d'investissement pour garder le budget à l'équilibre.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
7 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LEFEBVRE, MESSIAEN, PALLIER et THIBAUT	0	4 Madame et Messieurs LAPORTE, MASSIAS, PALLOT et TREUIL

- Convention pour le retrait de matériaux provenant des Carrières du Bassin de Brive

M. le Maire rappelle au conseil que lors de la prise de fonction de l'actuel conseil municipal, il existait une convention de matériaux avec les Carrières du Bassin de Brive. Il y avait une commercialisation des cailloux par les bénéficiaires. Cette convention avait été abrogée, et une nouvelle convention pour la reconstruction de la Route des Carrières avait été signée.

Après reprise de contact avec la CBB, quatre points ont été étudiés :

- La Route des Carrières,
- Le mécénat d'entreprise,
- Les cailloux,
- Les captages d'eau brute.

Concernant le mécénat, le dossier est en cours pour La Chapelle de La Chapelle.

Pour la Route des Carrières, la somme versée par la CBB sera moindre à partir de 2026.

Enzo TREUIL remarque que la convention proposée est la même que celle qui existait avant.

Le maire répond qu'elle ne l'est pas tout à fait.

Olivier BORDERIE rappelle qu'à cette période, il y avait la renégociation de la Route des Carrières qui était en très mauvais état.

Le Maire précise que la CBB va verser presque 300 000 € à la commune.

Le Maire répond que concernant les captages, un entretien est à faire sur les canalisations existantes d'eau potable car elles sont presque toutes obsolètes. Cela va dans le sens de SUEZ, qui a un objectif de baisse de la consommation d'eau potable de 21%. Pour ce qui est du contrôle pour les matériaux, les personnes devront être propriétaires sur la commune, et devront avoir un projet (permis de construire, aide pour l'agriculture, ...) cela sera applicable au 01/06/2025.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
11 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, MASSIAS, MESSIAEN, PALLIER, PALLOT, THIBAUT et TREUIL	0	0

- Questions diverses

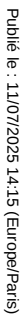
- Rue du Sabotier : elle est de nouveau ouverte,
- Décisions du Maire :
 - Assignation devant le tribunal Judiciaire : choix du cabinet d'avocat représentant la commune
 - Assignation devant le tribunal des baux ruraux : choix du cabinet d'avocat représentant la commune
- Site Internet de la commune : une convention a été validée avec Intramuros à partir du 01/06/2025.
- Logement au 31, route de la Gare : Départ de [REDACTED] au 26/05/2025.
- Convention Agglo avec le 400 : organisation de trois formations gratuites en septembre 2025 :
 - L'intelligence artificielle,
 - La cybersécurité,
 - La parentalité et le numérique.
- RD 134 du Bourg à Laumonerie : sera en travaux à compter du 09/06/2025. Deux tranches de travaux.
- Questions diverses de l'opposition :
 - « Pourquoi les prix des biens vendus ont été sensiblement baissés ? » Le Maire dit qu'il est important de vendre ces biens rapidement, à partir du moment où la décision de vendre a été prise, de manière à ne pas générer de frais d'entretien sur les bâtiments.
 - « Nous avons appris que le tracteur était tombé en panne. Qu'en est-il réellement ? » Olivier BORDERIE dit qu'un « clips » s'est défait dans le bas moteur. Le Maire ajoute que la commune a souscrit à une assurance bris de machine, et que tout a été pris en charge par l'assurance. Il précise que cette panne est liée à un problème de conception du tracteur.
 - « Pouvons-nous avoir un état des réservations des vélos électriques ? ». Le maire rappelle que la commune assure simplement la mise à disposition de ces vélos pour le compte de l'Agglomération de Brive. Ce dispositif est un test pour promouvoir l'utilisation de manière régulière des vélos électriques auprès des usagers. Oui, une seule réservation est à noter à ce jour.
 - « Nous aimerions connaître le déroulé des futures élections municipales. » Le Maire précise que les textes sont en cours de vote en conseil constitutionnel. Ce que l'on sait pour le moment, pour les communes de moins de 1 000 habitants : listes entières (plus de panachages) avec une tolérance pour les listes de 9 candidats, parité. Les informations officielles doivent arriver courant juin 2025.
- Lettre de la SARL AVICO : le Maire précise que chacun des membres du conseil municipal a reçu une lettre de la part de la SARL AVICO. Aucun débat n'aura lieu ce soir. Un conseil municipal est programmé lundi 02 juin 2025 à huis clos pour en débattre.

La séance est close à 20h57.

Signature secrétaire de séance

Signature président de séance





Collectivité : Saint-Solve

https://saint-solve.fr/documents_administratifs/35355